



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

Direction des patrimoines,
de la mémoire et des archives
Sous-direction de l'action immobilière,
de l'environnement et du développement durable
Mission pour la réalisation et la valorisation des actifs immobiliers

Paris, le

20 DEC. 2021
N° 1021025152
ARM/SGA/DPMA/SDIE2D/MRAI

Affaire suivie par : Hervé NICOT
herve.nicot@intradef.gouv.fr

AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

OBJET : CHATEAUDUN (28) – ex-EAR 279 - Projet de parc photovoltaïque

Je soussigné, M. Philippe DRESS,

Sous-directeur de l'action immobilière, de l'environnement et du développement durable,
à la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives
sise 60 boulevard du général Martial Valin 75015 PARIS

atteste que M. Didier HELLSTERN

Directeur développement France,
pour la SAS Centrale Photovoltaïque de l'EAR de Châteaudun,
sise Cœur Défense – Tour B 100, esplanade du Général de Gaulle – 92932 PARIS LA DEFENSE CEDEX

envisage, dans le cadre d'une cession de droit commun au profit de la communauté de communes du Grand Châteaudun, de l'ex Élément Air Rattaché 279, de déposer, une demande de permis de construire sur un immeuble relevant du domaine public de l'Etat, affecté au ministère des armées, cadastré à Châteaudun, section AS, n°1 (fraction) et à Villemaury, section OP, n° 123, 128 (fractions) et n° 105, 108, 116, 125, 127 (totales).

et autorise la SAS Centrale Photovoltaïque de l'EAR de Châteaudun à accomplir les formalités administratives correspondantes.

La présente autorisation de dépôt est valable jusqu'à la date de cession de la fraction de l'immeuble concerné.

Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit afin d'obtenir la validité du permis de construire demandé.

Elle ne vaut pas autorisation à engager les travaux. Aucun préjudice ni responsabilité ne sauraient porter sur le ministère des armées du fait de cette autorisation.

L'adjointe au sous-directeur
de l'action immobilière,
de l'environnement et du développement durable

Marie-Laurence TEIL

DESTINATAIRE(S) :

- SAS Centrale Photovoltaïque de l'EAR de Châteaudun

COPIE(S) À:

- M le Préfet d'Eure-et-Loir
- M le Président de la Communauté de communes du Grand Châteaudun
- M le DDFIP d'Eure-et-Loir
- M le Commandant de la Base de défense de Orléans-Bricy
- M le Directeur de l'ESID de Rennes

COPIE(S) INTERNES À:

- Bureau de l'expertise immobilière